DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/...... / F/2017 POUR LA FOURNITURE DE SOIXANTE UN MILLE CINQ CENT SEPT(61507) KILOGRAMMES DES SEMENCES DE RIZ (CATEGORIE BASE OU CERTIFIEE) AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE (DIRECTION DE LA PROMOTION DES SEMENCES ET PLANTS)

Date de publication : <u>07 / 03 / 2017</u>

Date d'ouverture : 10 / 04 /2017

1. Objet

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (Direction de la Promotion des Semences et Plants) invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres national, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture de soixante un mille cinq cent sept(61507) kilogrammes des semences de riz (catégories de base ou de certifiée) des variétés suivantes: Gwizumwimbu (ou Mugwiza), V18, L699-1-1(Nyagatwenzi), L662-3-9 et V564-2-9.

2. Financement du marché

Le marché est financé sur le Budget Général de l'Etat du Burundi, exercice 2017.

3. Le marché est réparti en 6 lots suivants :

-Lot n° 1 : Fourniture de 12607 kg de semences de riz à décharger aux chefs lieux des communes des provinces de Bujumbura, Bubanza et Cibitoke dans les proportions suivantes:

Province	Commune	Variété	Quantité en kg
Bujumbura	Mutimbuzi	Gwizumwimbu et/ou	
		mugwiza	3420
Bubanza	Mpanda	Gwizumwimbu et/ou	4500
		mugwiza	
Cibitoke	Buganda	V18	937
	Rugombo	V18	3750
Total			12607

-Lot n°2 : Fourniture de 11250 kg de semences de riz à décharger aux chefs lieux des communes des provinces de Rumonge, Makamba et Rutana dans les proportions suivantes:

Province	Commune	Variété	Quantité en kg
Rumonge	Rumonge	V18	2250
Makamba	Makamba	L699-1- 1(Nyagatwenzi)	4500
Rutana	Giharo	V18	3000
	Bukemba	V18	1500
Total			11250

-Lot n°3 : Fourniture de 9045 kg de semences de riz à décharger aux chefs lieux des communes des provinces de Ruyigi et Cankuzo dans les proportions suivantes:

Province	Commune	Variété	Quantité en kg
Ruyigi	Gisuru	V18	1395
	Nyabitsinda	V18	2100
	Kinyinya	V18	1050
Cankuzo	Cankuzo	V564-2-7	4500
Total			9045

-Lot n°4 : Fourniture de 9960 kg des semences de riz à décharger aux chefs lieux des communes des provinces de Gitega et Karuzi dans les proportions suivantes:

Province	Commune	Variété	Quantité en kg
Karuzi	Gihogazi	V564-2-7	1950
	Bugenyuzi	V564-2-7	2.100
	Gitaramuka	V564-2-7	900
Gitega	Bugendana	V564-2-7	2.700
	Mutaho	V564-2-7	1770
	Bukirasazi	V564-2-7	540
Total			9960

-Lot n°5 : Fourniture de 9645 kg de semences de riz à décharger aux chefs lieux des communes des provinces de Kayanza et Ngozi dans les proportions suivantes :

Province	Commune	Variété	Quantité en kg
Kayanza	Muhanga	V564-2-7	1335
	Rango	V564-2-7	1500
	Kayanza	V564-2-7	1665
Ngozi	Ngozi	L662-3-9	2895
	Ruhororo	L662-3-9	2250
Total			9645

-Lot n° 6: Fourniture de 9000 kg de semences de riz à décharger aux chefs lieux des communes des provinces de Muyinga et **Kirundo** dans les proportions suivantes :

Province	Commune	Variété	Quantité
Muyinga	Muyinga	L662-3-9	4500
Kirundo	Kirundo	L662-3-9	4500
Total			9000

N.B: Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots et le nombre maximum de lots à attribuer est limité à trois (3).

Au cas où un soumissionnaire est gagnant pour plus de trois (3) lots, le maître de l'ouvrage se réserve le droit de lui attribuer les lots dont la combinaison est évaluée la moins disante. Les autres lots seront attribués aux autres soumissionnaires suivants et réguliers ayant présenté les offres administrativement, techniquement et financièrement conformes et dont leurs offres financières sont considérées moins disantes par rapport aux autres et acceptables par l'acheteur. Néanmoins, si les lots supplémentaires aux trois (3) lots déjà pris n'ont pas eu de preneur, le soumissionnaire à qui on avait attribué trois lots a droit aussi de prendre le reste des lots pour lesquels il a soumissionné.



4 Délai de livraison

Le délai de livraison est de 30 jours après la réception de la lettre de commande (Des modifications en rapport à cette période peuvent être décidées par l'Acheteur sur base de la demande du fournisseur au cas où la lettre de commande est signée alors que les semences ne sont pas prêtes).

5. Condition de participation

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions techniques, juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

6. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu au Secrétariat de la Direction de la Promotion des Semences et Plants à Gitega, Tél. (257) 22 402084; Emaïl du Directeur: manispes@yahoo.fr; ou au Bureau de liaison de la Direction de la promotion des Semences et Plants se trouvant dans le building abritant le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, moyennant un bordereau attestant le paiement d'un montant de cinquante mille (50.000) francs burundais ou l'équivalent en une autre monnaie convertible au compte n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi. Il peut également être consulté sur le site web "www.armp.bi". Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Direction de la Promotion des Semences et Plants sis à Gitega ou à l'adresse Email "manispes@yahoo.fr", en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

7. Présentation de l'offre

Un soumissionnaire peut soumettre son offre pour un ou plusieurs lots.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de:

- 450 000 Fbu (Quatre cent cinquante mille francs burundais) pour lot n°1;
- 400 000 Fbu (Quatre cent mille francs burundais) pour lot n°2;
- 325 000 Fbu (trois cent vingt cinq mille francs burundais) pour lot n°3;
- 360 000 Fbu (Trois cent soixante mille francs burundais) pour lot n°4;
- 345 000 Fbu (Trois cent quarante cinq mille francs burundais) pour lot n°5;
- 325 000 Fbu (Trois cent vingt cinq mille francs burundais) pour lot n°6;

NB:

• La soumission pour plusieurs lots entraîne le paiement de la caution de soumission pour chaque lot et le cumul des cautions entraînera le rejet de l'offre.

8/ 8

• Les chèques ne seront pas acceptés.

- La caution de soumission doit être libellée en francs burundais sous forme de garantie bancaire ou d'une autre institution financière agréée au Burundi
- Les offres doivent présenter la table des matières, être paginées et paraphées.

Les offres devront être déposées dans la salle des réunions du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage le 1.0. / .0.4. /2017 au plus tard à 10heures locales. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

9. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées dans la salle des réunions du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage au plus tard le 10.../. 2017 à 10 heures locales.

Toute offre reçue après l'heure limite ne sera pas prise en considération.

10. Séance d'ouverture des offres

11. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualifications techniques sont:

- des semences de riz (variétés Gwizumwimbu et/ou Mugwiza, V564-2-7, L662-3-9, L699-1-1(nyagatwenzi) et V18);
- des semences de riz ayant été produites par des multiplicateurs de semences agrées et reconnus par les services techniques ;
- des semences de riz indemnes de toutes maladies transmissibles ;
- les semences devront être accompagnées d'un certificat de contrôle indiquant la variété et la quantité certifiée délivré par l'Office National de Contrôle et de Certification des Semences (ONCCS);
- Des semences de riz emballées dans des sacs de cinquante (50) kilogrammes au maximum.
- Acte d'engagement du soumissionnaire selon le formulaire en annexe;
- La garantie de soumission établie suivant le modèle en annexe;
- Les preuves d'achat du dossier d'appel d'offres ;
- Une description détaillée des caractéristiques techniques en original;
- Une attestation de non-redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'Office Burundais des Recettes(OBR) en original;
- Un Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF);
- Une attestation de non-redevabilité délivrée par l'INSS, en original;
- Une attestation de non faillite en original délivrée par le tribunal du commerce ;



- Une attestation de capacité financière délivrée par la banque du soumissionnaire ;
- Avoir une adresse fixe connue, un domicile élu ou un siège social;
- L'affirmation du producteur suivant le modèle en annexe.

Les exigences en matière de qualifications financières sont:

- Acte de soumission financière selon le modèle en annexe ;
- Le bordereau des prix selon le modèle en annexe ;
- Le bordereau des quantités et Calendrier de livraison selon le modèle en annexe;

12. Adresse

Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :

Direction de la Promotion des Semences et Plants

Tél.

: (257) 22 40 20 84

E-mail

: manispes@yahoo.fr / manirakiza.vianney@yahoo.com

LE DIRECTEUR DE LA PROMOTION SEMENCES ET PLANTS

ET DE L'ELEVAGE Permonent

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE